

©Thierry DEBONNARE - Musée de La Poste



## BATTANTE POUR TOUS

Ces dernières semaines, notre énergie a été mobilisée pour que soient concrétisés au mieux les engagements pris par le gouvernement lors du Comité Interministériel du Handicap en décembre dernier (et avant les prochains changements politiques).

Je rappelle que notre action vise à **répondre aux diverses problématiques des personnes** vivant avec des troubles psychiques. Attention aux malades âgés, mais aussi aux plus jeunes, à ceux en situation de handicap mais aussi à ceux en risque de handicap, à ceux dans les familles comme à ceux incarcérés. Aux divers besoins en terme de logement, de compensations, de soins de qualité...

Ce qui vient d'aboutir :

- ▶ Dans le domaine du respect des droits des patients en psychiatrie et de leur dignité : les recommandations (HAS) et une circulaire sur l'isolement et la contention, afin de mieux cadrer cette pratique, et surtout la prévenir.

- ▶ Au niveau de l'accès de la population à un ensemble de dispositifs et services, le décret sur le Projet Territorial de Santé Mentale qui fixe des priorités, essentiellement celles que nous avons portées.

- ▶ La modification partielle du référentiel d'accès à la PCH afin de prendre mieux en compte la situation des personnes en situation de handicap psychique (en cours)

- ▶ La réalisation du guide d'appui aux MDPH, pour mieux répondre aux difficultés rencontrées par les équipes des MDPH dans l'évaluation des situations et besoins de compensation des personnes ayant des troubles psychiques

- ▶ Les créations, en 2017, de 300 places en Maison relais et 500 places en Résidence accueil

Ces travaux sont complémentaires de nos engagements pour soutenir la recherche (prochain colloque : prévenir la transition vers la schizophrénie), de ceux pour accueillir les parents d'enfants ayant des troubles psychiques et psychologiques, car l'Unafam se doit d'être battante pour le présent... et battante pour l'avenir.

Bien cordialement

Béatrice Borrel, Présidente

## ENFIN UNE REGLEMENTATION PRECISE SUR L'ISOLEMENT ET LA CONTENTION EN PSYCHIATRIE

L'Unafam avait dénoncé, il y a plus d'un an, des pratiques que l'on pensait révolues. Un même constat avait été fait par Madame Adeline Hazan, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL).

Depuis, **l'Unafam a été régulièrement saisie d'autres situations d'isolement et de contention d'une durée importante.**

Les pouvoirs publics, tant la Haute autorité de santé que la Direction générale de l'offre de soins, ont réagi en engageant une réflexion approfondie avec tous les partenaires pour arriver à la **parution de recommandations<sup>1</sup> et prochainement**

**d'une circulaire<sup>2</sup> sur l'isolement et la contention.**

L'Unafam, qui a participé activement à ces travaux, souligne que **ces mesures doivent être très exceptionnelles**, la situation doit être réévaluée rapidement et régulièrement.

L'Unafam rappelle que **les personnes prises en charge en hôpital psychiatrique sont en grande souffrance.**

La **prévention** est essentielle pour limiter le recours aux soins sans consentement et à ces mesures d'isolement et de contention.

En outre, la prévention de la violence

sera améliorée par la réflexion et la **formation des personnels soignants** (recommandations de la Haute autorité de santé<sup>3</sup>).

L'unafam sera très attentive à l'application de ces recommandations.

[Retrouvez l'intégralité du communiqué de presse sur le site Internet de l'Unafam](#)

<sup>1</sup> Recommandation HAS : *Isolement et contention en psychiatrie générale*

<sup>2</sup> Circulaire relative à l'application de l'article 72 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

<sup>3</sup> Recommandations HAS : *Mieux prévenir et prendre en charge les moments de violence dans l'évolution clinique des patients adultes lors des hospitalisations en service de psychiatrie*

## UNE MISSION RUSSE SUR LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP PSYCHIQUE

Le 23 mars dernier, l'Unafam a été conviée par l'Ambassade de France en Russie pour **intervenir devant la mission russe sur la prise en charge du handicap psychique**.

La dynamique associative dans le domaine du handicap est jeune en Russie et relève souvent d'initiatives individuelles appelées « **organisations non commerciales** ». Ces organisations rencontrent plusieurs difficultés, ballottées, entre les attentes du gouvernement vis-à-vis d'elles, l'absence de pratique des relations entre administrations et entreprises et la méconnaissance du fonctionnement économique des associations.

La délégation russe en charge de la mission « déficience intellectuelle et handicap psychique », désireuse de restitutions de **bonne pratiques**, a reçu Roselyne Touroude, Vice-présidente de l'Unafam, et un intervenant de l'Unapei. Ceux-ci ont présenté la situation française en partageant notamment leurs expériences en termes de gouvernance (fonctionnement, démocratie interne, rapport avec les pouvoirs publics) et en gestion (financements publics et privés).

L'Unafam se réjouit de pouvoir contribuer au **développement d'une véritable stratégie nationale de soutien** aux personnes vivant avec des troubles psychiques.

## LA DGCS PUBLIE UNE ENQUETE NATIONALE SUR L'HABITAT INCLUSIF

Lors du [Comité Interministériel du Handicap \(CIH\) du 2 décembre 2016](#), certains engagements ont été pris, notamment celui de répondre à la question du **logement autonome**.

A ce sujet, la **Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)** a fait paraître, le 14 mars dernier, une enquête pour recenser et analyser les projets existants en matière d'**habitat alternatif ou inclusif** (c'est-à-dire l'offre se situant entre le logement privé et l'établissement) à destination des personnes handicapées, personnes âgées, des personnes atteintes de maladies neurodégénératives et de leurs aidants.

Parmi les constats de cette enquête : la plupart des **projets sont portés par des associations** en lien avec des bailleurs sociaux, ont des loyers compris entre 369 et 533 euros et existent dans la plupart des départements. Cependant, la DGCS souligne la **difficulté**

**de l'accompagnement social et médico-social des publics**, tant ceux-ci sont hétérogènes. En outre, des freins relatifs aux **modes de financement** de ces projets rendent leur reproductibilité complexe. Enfin, ces initiatives nécessiteraient un **cadre juridique** clair pour éviter la confusion avec les Etablissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Selon la DGCS, la **prise en compte de ces projets dans les plans d'urbanisme et une sécurisation financière spécifique** seraient des leviers pour multiplier et pérenniser ces initiatives.

L'Unafam, très mobilisée sur la question de l'habitat, fera paraître très prochainement un **Recueil des bonnes pratiques dans les dispositifs de logements accompagnés** dont elle ne manquera pas de vous tenir informés.

[Pour accéder à l'enquête, suivez ce lien.](#)

## NOUVEAU TIRAGE POUR LES GUIDES « HANDICAP PSYCHIQUE » TOME 1 ET 2

En 2016, la bibliothèque de l'Unafam s'est enrichie de deux nouvelles parutions : « **Handicap psychique, Tome 1 : Ressources, logement, préalables à une relative autonomie** » et « **Handicap psychique, Tome 2 : Protection-Patrimoine, prévoir l'après soi** ».

Ces ouvrages sont le fruit d'un travail collaboratif qui a mobilisé de nombreuses compétences réunies à l'Unafam pour répondre à cette question : « **Que va devenir mon proche lorsque nous ne serons plus là ?** ».

Ces recueils d'informations pratiques permettent de guider les lecteurs, familles ou mandataires non professionnels en les orientant vers les

différentes solutions possibles. Ils procurent des clés pour organiser les conditions de vie et de prise en charge de la personne fragile dans les meilleures conditions. Ils donnent aussi tous les éléments pour mieux en parler ensuite avec les professionnels qui les aideront à faire un choix judicieux, en fonction de leur situation personnelle.

Devant le succès rencontré par ces ouvrages, l'Unafam a dû lancer **un nouveau tirage de ces deux tomes**. Pour vous les procurer, vous pouvez remplir le [bon de commande en ligne sur le site Internet](#) ou découper le bon de commande dans la revue *Un autre regard* et l'envoyer au siège de l'Unafam avec le règlement.

## FOCUS

### Le répertoire des structures de l'Unafam

Le [répertoire des structures](#) en ligne sur le site Internet de l'Unafam a récemment été mis à jour. Il recense, à ce jour, 1265 structures. Cette page du site Internet est la deuxième page la plus fréquentée après la page d'accueil avec 30215 visites uniques en 2016 (soit plus de 2500 par mois).

Le répertoire des structures de l'Unafam innove en matière de liste de structures sociales et médico-sociales spécialisées pour les personnes adultes handicapées psychiques. Certaines de ces structures sont conçues exclusivement pour

les personnes handicapées psychiques, d'autres ne sont pas strictement consacrées au handicap psychique mais accueillent les personnes concernées en nombre significatif et dans des conditions adaptées.

Grâce à sa mise à disposition en ligne, ce répertoire est rendu accessible à tous, notamment aux bénévoles de l'Unafam et aux professionnels.

Pour davantage d'explications sur les définitions de catégories de structures, [suivez ce lien](#).

## MARINE DELTERME, MARRAINE DE L'UNAFAM

© Christophe Charzat / TFI



L'actrice principale de la série «Alice Nevers», Marine Delterme, a souhaité être la **marraine de l'Unafam** afin de nous aider à **médiatiser nos combats**.

« *Au cours de mes études de droit, puis dans le cadre de la préparation des tournages où je suis partie à la rencontre de vrais juges, la thématique des troubles psychiques m'a interpellée. L'entourage des personnes malades est totalement désarmé et ne sait pas à qui parler quand leurs enfants présentent des comportements susceptibles de relever de véritables pathologies. Je me suis renseignée et c'est à l'Unafam que j'ai trouvé des réponses. J'y ai appris que les maladies psychiques ne devaient pas être honteuses, que la **prévention** était indispensable, et cette prévention passe par l'**information**, par le **dialogue** avec des personnes qui vivent la même situation.* »

**Malgré une actualité chargée**, Marine Delterme a tenu à partager le quotidien de l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques dans une délégation de l'Unafam.

Animée d'une véritable volonté d'agir, Marine Delterme sera le lien indispensable pour **porter nos combats associatifs auprès du grand public**.

## PSYCYCLETTE 2017: PARTICIPEZ AU DÉFI!



Psycyclette 2017 approche à grands pas !

**L'Unafam a besoin de l'aide de tous, pour la préparation des festivités à l'arrivée à chaque ville-étape, pour l'accueil des participants,**

**mais aussi pour le financement des frais d'hébergement et de repas des «psycyclistes» !** Une plateforme de financement participatif a été mise en place pour permettre à chacun de faire un don et à inviter son entourage à faire de même. **Il n'y a pas de petit geste alors n'hésitez plus à vous rendre [sur cette page](#) !**

Pour applaudir nos héros qui pédalent contre les préjugés et s'entraînent depuis des mois, vous êtes attendus du 20 au 27 juin 2017, que ce soit au **départ le 20 juin à 10 h à Versailles (Cour de la Maréchalerie, 2 avenue de Paris)**, dans une ville-étape près de chez vous ou à l'arrivée à Angers, Caen, Gap ou Toulouse !

A chaque ville traversée, les « psycyclistes » viendront à la rencontre des habitants afin de parler de leur initiative et de briser les tabous sur les maladies psychiques à travers des manifestations festives.

**Alors, à vos agendas et en route pour ce tour de France contre les idées reçues !**

Retrouvez le détail des parcours [sur le site Internet de l'Unafam](#).

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'UNAFAM

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Unafam aura lieu le **jeudi 22 juin 2017 à Paris**. Vous recevrez, à partir de la dernière semaine de mai, une enveloppe contenant **votre convocation, la liste des résolutions, l'ordre du jour et le bulletin de vote par correspondance**. Vous y trouverez aussi une présentation synthétique du rapport moral et financier pour l'exercice 2016, la liste des candidats au Conseil d'administration, le bilan au 31/12/2016, le compte de résultat pour l'exercice 2016, le budget 2017 et le projet associatif.

**Si vous ne pouvez pas assister à l'AGO, nous vous recommandons de voter par correspondance en utilisant l'enveloppe retour «Assemblée Générale Ordinaire»** contenue dans ce courrier.

### Informations pratiques :

Assemblée Générale Ordinaire de l'Unafam  
Jeudi 22 juin à partir de 14h  
ASIEM, 6 Rue Albert de Lapparent  
75007 Paris

Métro : ligne 10 : Ségur - ligne 6 : Sèvres  
Lecourbe - ligne 13 : St François-Xavier.



## Agenda

### JOURNEE « NOUVELLES TERRITORIALITES EN PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE »

L'Unafam co-organise la journée : " Nouvelles territorialités en psychiatrie et santé mentale " qui se déroulera le **Jeudi 4 mai 2017 de 8h30 à 17h00 au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales**, Salle Laroque, 14 avenue Duquesne - 75007 Paris.

Organisateurs : l'Association des établissements du Service Public de Santé Mentale (ADESM), la Conférence nationale des présidents de Commission Médicale d'établissement des Centres Hospitaliers Spécialisés, la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP), la Fédération Hospitalière de France (FHF), la Fédération Nationale des Associations d'usagers en PSYchiatrie (FNAPSY) et l'Unafam.

[Accédez au programme et aux inscriptions en cliquant ici](#)

### SALON DE RECRUTEMENT HELLO HANDICAP

Hello Handicap est un **salon de recrutement en ligne dédié aux travailleurs vivant avec un handicap**. La prochaine édition se tiendra du **24 au 28 avril prochains**.

**60 entreprises** proposent déjà **plusieurs milliers d'offres dans toute la France**.

Pour participer à des **entretiens de recrutement sans se déplacer** (par téléphone ou par tchat pour réduire le stress de la recherche d'emploi), les candidats doivent **s'inscrire avant le 19 avril**.

Pour ce faire, les candidats doivent créer leur compte sur Hellohandicap.fr, qui lui présente ensuite les offres les plus adaptées à son profil. Postuler se fait en un clic.

[Renseignements et inscriptions](#) en cliquant sur ce lien

## • FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

À qui s'adresse la Carte mobilité inclusion (CMI) ?

La CMI est destinée aux personnes handicapées et aux personnes âgées en perte d'autonomie (décret du 23/12/2016).

Depuis le 1<sup>er</sup>/01/2017, la CMI se substitue progressivement à 3 cartes distinctes (la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement) avec des mentions différentes.

Une substitution progressive entre le 1<sup>er</sup>/01/2017 et le 30/06/2017 : le dispositif s'étend progressivement sur l'ensemble des départements. À partir du 1<sup>er</sup>/07/2017, tous les départements seraient en mesure de délivrer la CMI.

Pour les titulaires de l'une des anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement : les cartes délivrées antérieurement dans le cadre de la législation demeurent valables jusqu'à leur date d'expiration et, au plus tard, jusqu'au 31/12/2026. Mais les titulaires de ces cartes peuvent demander une CMI avant cette date.

Cette carte se substitue aux cartes délivrées antérieurement.

La CMI peut être attribuée :

- aux personnes qui réunissent les conditions de handicap ou de perte d'autonomie
- aux organismes qui utilisent un véhicule destiné au transport collectif de personnes handicapées
- aux personnes relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre atteintes d'un handicap

Les mentions qui peuvent figurer sur la CMI :

La mention "invalidité" : elle est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80% ou qui a été classée en invalidité dans la 3<sup>ème</sup> catégorie. La mention "invalidité" peut être assortie de mentions complémentaires : "besoin d'accompagnement" ou "besoin d'accompagnement-cécité"

La mention "stationnement pour personnes handicapées" est attribuée aux personnes dans une situation de handicap qui porte atteinte de manière importante et

dans la durée à sa capacité de déplacement ou qui ne peut se déplacer sans l'aide d'une tierce personne.

La mention "priorité pour personnes handicapées" est attribuée à toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80 % mais qui rend la station debout pénible.

La demande de CMI s'effectue auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), accompagnée des pièces justificatives (article R.241-12 du Code de l'action sociale et des familles). C'est le Président du Conseil départemental qui la délivre.

Un téléservice devrait être mis en place à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 par l'Imprimerie nationale pour faciliter notamment la transmission de la photo (voie dématérialisée). La CMI est attribuée à compter de la date de la décision du Président du Conseil départemental. Lorsque la CMI est attribuée pour une durée déterminée, cette dernière ne peut être inférieure à un an ni excéder vingt ans.



## • LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

« La sophrologie, mode d'emploi », un article de *Psychologies Magazine* écrit par Catherine Maillard : « Inspirée de l'hypnose et de disciplines orientales telles que le yoga ou le zen, la sophrologie est une méthode de relaxation de type dynamique qui a pour objectif de transformer nos angoisses ou phobies en pensées positives. ». [Cliquez sur ce lien pour accéder à l'intégralité de l'article](#) et en savoir plus sur la sophrologie, ses indications et contre-indications (les seules contre-indications de la sophrologie : certaines maladies neurologiques, schizophrénie et psychose).

## ATELIERS D'ENTRAIDE « PROSPECT »

PROCHAINS ATELIERS : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT" EN CLIQUANT ICI](#)

Le Mans (72) - 28-29-30 avril

Toulouse (31) - 22-23 avr et 13 mai

Limoges (87) - 12,13,14 mai

Strasbourg (67) - 12, 13, 14 mai

Perpignan (66) - 12-13-14 mai

Poitiers (86) - 19-20-21 mai

Valence (26) - 17 et 24-25 juin

Saint-Etienne (42) - 17 et 24-25 juin

## JOURNÉE D'INFORMATION « TROUBLES PSYCHIQUES »

La journée d'information « Troubles psychiques » permet d'approfondir ses connaissances sur les maladies et le handicap psychique ainsi que sur les différentes offres de soin, les structures sanitaires et médico-sociales du département.

Cette journée d'information est gratuite. Elle est animée par un bénévole de l'Unafam et un professionnel (psychologue, infirmier de secteur psychiatrique, cadre de santé...).

PROCHAINES SESSIONS : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES "TROUBLES PSYCHIQUES" EN CLIQUANT ICI](#)

Le Mans (72) - 26/04/2017

Valence (26) - 20/05/2017

Nantes (44) - 10/06/2017

Créteil (94) - 10/06/2017

Bourg-en-Bresse (01) - 24/06/2017

Lyon (69) - 24/06/2017

Paris (75) - 24/06/2017

Les ateliers d'entraide « Prospect » et la formation « Troubles psychiques » sont ouverts à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès de vos délégations.

